

## **Aide à domicile**

# **Le Temps du Domicile, nouveau partenaire du département**

**Avec l'arrêt d'activité de l'AADEF 27, la continuité du service aux familles est assurée grâce à une habilitation délivrée par le département à l'association le Temps du Domicile**

Le 21 mars 2011, le Tribunal de Grande Instance d'Evreux a statué favorablement sur la reprise de l'activité de l'association d'aide à domicile emplois familiaux 27 (AADEF) par l'association le Temps du Domicile à compter du 11 avril 2011.

Pour assurer une continuité du service apporté aux personnes âgées, aux handicapés et aux familles, le département a accordé une habilitation à l'association le Temps du Domicile.

Trois conventions couvrant la période du 11 avril au 31 décembre 2011 ont été signées entre le département et l'association pour permettre la mise en place des interventions à domicile au profit des familles sur les secteurs couverts jusque là par l'AADEF. Sont concernés les quatre cantons d'Evreux ainsi que les cantons de Conches-en-Ouche, Écos, Pacy-sur-Eure, Saint-André-de-l'Eure et Vernon (nord et sud).

Ces conventions seront ensuite renouvelées tous les trois ans par expresse reconduction et permettent à l'association d'assurer ses prestations auprès des bénéficiaires de l'aide personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de la prestation auprès des familles.

Par ailleurs, avec le souci d'éviter des problèmes de trésorerie à l'association, une autre convention a établi des conditions et modalités d'acomptes mensuels pour l'année 2011.

### **Le Temps du Domicile**

*L'association euroise a repris les services d'aide à domicile auprès de l'ensemble des personnes qui bénéficiaient jusque là des services de l'AADEF27 ainsi qu'une grande partie de son personnel.*

*Pour assurer son financement, le département apportera un acompte mensuel de 120 000 € à cette association, 102 000 € au titre de l'APA et 18 000 € au titre de la PCH.*

### **L'aide à domicile**

*Les aides à domiciles assurent l'assistance aux personnes âgées de soixante ans et plus, aux personnes handicapées ou aux autres personnes, dès lors qu'elles ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile ou d'une aide à la mobilité dans l'environnement de proximité, favorisant leur maintien à domicile.*

### **L'Eure et l'aide à domicile en quelques chiffres**

*30 structures sont en convention avec le Département pour assurer les services d'aide à domicile.*

*Au total, ce sont 9 642 personnes qui ont été aidées en moyenne sur l'année 2010, dont 7 866 personnes âgées et 1 776 personnes handicapées.*

*Cela représente 1 414 924 heures, essentiellement auprès des personnes âgées (1 276 493 heures), et un budget de plus de 34 millions d'euros financé par le Département.*